



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

4/07/2019

4/07/2019

2019 - 8539

### 1. Intitulé du projet

Construction de cellules commerciales à la place du E.LECLERC du PIAN MEDOC.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS LE PIAN DISTRIBUTION

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur SOLVICHE

RCS / SIRET

3 4 4 | 9 7 8 | 7 4 7 | 0 0 0 1 4

Forme juridique SAS

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41.a	Création de 331 places de parking contre 176 actuellement soit une augmentation de 155 places (> 50 places)
2.1.5.0 (Loi sur l'eau)	Rejet d'eaux pluviales dans la masse d'eau souterraine par infiltration, la surface totale du terrain représentant 3,17 ha (> 1 ha)

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réhabilitation du bâtiment existant comprenant aujourd'hui le centre E.LECLERC et à la création de nouvelles cellules commerciales, à la place du centre E.LECLERC existant.

18 cellules commerciales seront ainsi créées et réparties dans 2 bâtiments distincts.

Le terrain dans sa configuration future comprendra :

- un bâtiment de 8 236 m<sup>2</sup> (surface de toiture) comportant 10 cellules,
- un bâtiment de 2 630 m<sup>2</sup> (surface de toiture) comportant 8 cellules, la toiture sera végétalisée sur 669 m<sup>2</sup>.
- 331 places de parkings dont 273 places perméables.
- un bassin d'infiltration des eaux pluviales d'une surface de 538 m<sup>2</sup> de l'autre côté de la rue de l'Usine au Nord du site. Ce bassin, existant, sera conservé.

Par ailleurs, un merlon paysager sera aménagé à l'Est du terrain.

#### **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif du projet est de restructurer la friche commerciale laissée libre suite au transfert de l'hypermarché E.LECLERC dans l'extension en cours de construction au Sud de la zone commerciale Lande Grand.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux débuteront par la démolition d'une partie du bâtiment existant avant la création des nouveaux aménagements (construction des bâtiments, aménagement des parkings, création d'un merlon paysager, mise en place d'espaces verts).

La durée prévisionnelle des travaux est de 9 mois, de début janvier à fin septembre 2020.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Les 18 cellules commerciales seront occupées par diverses enseignes notamment de prêt à porter, de tissus, d'équipement de la maison ainsi que par 2 restaurants qui seront localisés au niveau de l'entrée du site.

L'accès actuel par le rond point de la route de Pauillac (RD 2) sera conservé.

Les horaires d'ouverture des cellules commerciales seront de 10 h à 19 h et pourront aller jusqu'à minuit pour les restaurants.

Les livraisons seront effectuées en dehors des heures d'ouverture, en particulier tôt le matin, comme actuellement. Les camions de livraisons accéderont aux réserves par la rue de l'Usine qui deviendra une voie affectée principalement aux livraisons et à l'accès du personnel. Ce principe déléstera l'accès principal du rond-point.



#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- un permis de construire
- autorisation CDAC pour l'extension d'un ensemble commercial.

+ loi sur l'eau

Ce projet est inclus dans le projet global de création, réaménagement et extension de l'ensemble commercial E.LECLERC (zone Lande Grand) qui a été autorisé le 23/01/2015.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain	31 665 m <sup>2</sup>
Surface de toitures	10 866 m <sup>2</sup> (dont 669 m <sup>2</sup> végétalisés)
Nombre de places de parking	331 places (+155 places vs existant)
Surfaces de voiries et parkings	12 595 m <sup>2</sup> (dont 3 270 m <sup>2</sup> perméables)
Surface du bassin d'infiltration	538 m <sup>2</sup>
Volume du bassin d'infiltration	1076 m <sup>3</sup>
Surface d'espaces verts	8 204 m <sup>2</sup> (+ 3 232 m <sup>2</sup> par rapport à l'existant)

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Route Départementale n°2  
Route de Pauillac  
LANDE GRAND  
33 290 LE PIAN MEDOC

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone naturelle la plus proche est la ZNIEFF de type 2 : "MARAIS DU MÉDOC DE BLANQUEFORT À MACAU" (Ref 720002382), à 1,5 km au Nord-Est du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du PIAN MEDOC fait partie depuis le 24 mai 2019 du parc naturel régional "Médoc".
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est localisée dans une zone de répartition des eaux de type bassins hydrographiques (y compris eaux souterraines) et/ou systèmes aquifères. L'aquifère de référence au niveau du PIAN MEDOC est l'Oligocène à l'Ouest de la Garonne.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Garonne (FR7200700), localisée à 5,8 km au Sud-Est, est le site Natura 2000 (Directive habitat) le plus proche.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau utilisée sur le site sera exclusivement issue du réseau d'adduction d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais de terrassement seront envoyés sur le site de la société Guyenne Granulats à Mérignac, spécialisée dans la transformation des déchets de déconstruction et des terres inertes en granulats utilisables en technique routière.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux utilisés pour la création des plateformes seront des calcaires qui proviendront des carrières de Gennouillac (Charente).
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste à reconstruire un terrain déjà entièrement aménagé et complètement imperméabilisé en dehors du bassin d'infiltration des eaux pluviales existant qui ne sera pas modifié.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les rejets du futur site seront du même type qu'actuellement à savoir des eaux pluviales et des eaux usées. Les surfaces imperméabilisées seront réduites par rapport au site existant par la création d'espaces verts et de stationnements perméables. Les rejets d'eaux pluviales, notamment de voiries et parking, susceptibles d'être pollués, seront donc moins importantes (+ 21 % d'espaces perméables). L'ensemble des eaux pluviales sera infiltré sur la parcelle.



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'implantation du projet est déjà entièrement imperméabilisé. Les limites de propriété du site existant ne seront pas modifiées dans le cadre du projet.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LE PIAN MEDOC se trouve en zone d'aléa faible face au risque sismique.  La moitié Ouest du terrain est placé en zone d'aléa moyen vis à vis du risque de retrait et gonflement des argiles, et la moitié Est est en zone d'aléa faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls rejets du site seront constitués par des eaux pluviales et des eaux usées. Les eaux usées seront rejetées au réseau d'assainissement communal. Les eaux pluviales seront infiltrées sur place de la même manière qu'actuellement. Les eaux de ruissellement sur les voiries et parkings susceptibles d'être polluées seront préalablement traitées in situ. Les installations ne seront pas à l'origine d'un rejet atmosphérique hormis celui lié au trafic des véhicules (clients et livraisons). Ce dernier viendra néanmoins remplacer le trafic existant, également constitué par les véhicules légers des clients et les camions de livraison du centre commercial.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité des cellules commerciales sera à l'origine d'une circulation de véhicules légers (clients et personnel) et de camions de livraison. Une étude de trafic réalisée par l'agence EMTIS montre une augmentation de trafic de +4% à +20% sur la RD 2 par rapport à la situation actuelle qui sera liée au report des flux du fait du transfert de centre E.LECLERC. Les flux supplémentaires dans le carrefour giratoire en Heure de Pointe du Soir seront contenus. Le projet n'aura quasiment aucun impact sur la circulation. (PJ n°7).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les sources de bruit seront le trafic de véhicules légers (clients et personnel) et de poids lourds (livraisons)+ les groupes de réfrigération des restaurants. La RD 2 bordant le projet étant déjà une source de bruit notable, l'augmentation du trafic VL de 4 % n'aura pas de réel impact sur le bruit dans ce secteur. De plus les livraisons représenteront 6 camions (dont 4 PL et 4 petits porteurs) par jour du lundi au vendredi. Le bruit lié au trafic de camions sera donc limité. Plus proches habitations à 90 m de l'autre côté de la route de l'Usine.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seules odeurs susceptibles d'être émises seront celles des restaurants générées par les préparations alimentaires.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Un éclairage extérieur du site sera mis en place en période nocturne uniquement pendant les horaires d'ouvertures. L'éclairage sera éteint dès la fermeture des restaurants vers minuit.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les seuls rejets seront constitués par les émissions de gaz d'échappement issus du trafic (clients, personnel, camions de livraison)</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les rejets liquides seront constitués par les eaux usées et les eaux pluviales. Les eaux usées seront rejetées au réseau d'assainissement communal. Les eaux pluviales seront infiltrées sur le terrain.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les effluents seront constitués par les eaux usées et les eaux pluviales. Les eaux usées seront rejetées au réseau d'assainissement communal, après traitement par des séparateurs à graisses pour les restaurants.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les cellules commerciales seront génératrices de déchets non dangereux (emballages (carton, papier, plastique), ordures ménagères issues des restaurants, ...). Les seuls déchets dangereux susceptibles d'être produits seront ceux liés à l'entretien des locaux.</p> <p>Les exploitants des cellules n'étant pas connus à ce jour, la nature et la quantité des déchets produits n'est pas encore déterminée. Chaque enseigne sera en charge de la gestion de ses déchets.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les nouvelles installations viendront remplacer le centre commercial existant. Le futur site comportera plus d'espaces verts que l'actuel, totalement imperméabilisé et une toiture végétalisée sera mise en place sur le bâtiment prévu à l'Ouest. Il s'intégrera donc mieux dans le paysage que l'établissement existant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le centre commercial actuel sera remplacé par des cellules commerciales et des restaurants. L'emprise du site ne sera pas modifiée. L'activité future sera donc du même type que l'actuelle.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de construction de cellules commerciales visés par le présent dossier s'inscrit dans le projet global de réaménagement de la zone de LANDE GRAND incluant la construction en cours d'un nouveau E.LECLERC pour lequel l'avis de l'autorité environnementale à été rendu le 10 août 2016.

Etant donné qu'il s'agit un réaménagement global de la zone, les effets des différents aménagement ne se cumuleront pas.

Plusieurs projets sont recensés dans un rayon de 2 km autour du terrain. Il s'agit de créations de lotissements accompagnées dans certains cas d'opérations de défrichement. Les incidences de ces projet ne sont pas susceptibles de se cumuler avec celles qui peuvent être générées par la création des cellules commerciales.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :



**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les seuls rejets de l'établissement seront :

- les eaux usées, rejetées au réseau d'assainissement communal. Les eaux usées des cuisines des restaurants seront préalablement traitées par des séparateurs à graisses.

- les eaux pluviales, qui seront infiltrées sur le terrain par plusieurs ouvrages (noues et bassin paysager existant, parkings perméables).

L'augmentation du trafic sera liée au réaménagement de l'ensemble de la zone LANDE GRAND notamment au transfert du centre E.LECLERC. Les installations de la voie publique sont dimensionnées pour recevoir ce trafic supplémentaire. Le projet n'entraînera pas de difficulté de circulation.

Les livraisons seront effectuées par la rue de l'Usine et en dehors des heures d'ouverture des cellules commerciales afin de ne pas gêner la circulation des clients.

Les émissions lumineuses seront limitées pendant les horaires d'ouverture.

Les activités ne seront pas à l'origine de nuisances sonores.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à construire des cellules commerciales sur un terrain déjà occupé par un centre commercial. L'activité future sera donc du même type. Par ailleurs, le terrain actuel est entièrement imperméabilisé. Le projet s'accompagnera de la création d'espaces verts (16 %) et de parkings perméables (10 %). 669 m<sup>2</sup> de toiture (6 %) seront également végétalisés. L'intégration paysagère des futures installations sera donc meilleure et la gestion des eaux pluviales sera améliorée par l'augmentation des surfaces d'infiltration.

Le projet ne sera par à l'origine de rejet chronique de polluant ni de nuisances (bruit, odeurs, éclairage de nuit). Son impact environnemental sera donc limité, voir réduit par les aménagements envisagés.

Compte tenu de ces éléments, une évaluation environnementale n'apparaît pas nécessaire pour ce projet.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

7 - Etude de trafic

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LE PIAN MEDOC

le, 02/07/2019

Signature



adresse ci-dessus

